

Réf: Dossier N° : 58216

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « AFRIK HORIZON VISION » en abrégé «AH »

**Siège social : BINGERVILLE - BINGERVILLE SAVANE, DERRIERE
LE SUPERMARCHÉ PARADIS DES PRIX, 11 BP 2020 ABIDJAN 11**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10 Déc. 2018, et enregistrés au CEPICI le 21 Déc. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « AFRIK HORIZON VISION » en abrégé «AH ».

Objet: De mener les activités de prestations de services et divers. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 5 000 000 F CFA divisé en Cinq Cents (500) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: BINGERVILLE - BINGERVILLE SAVANE, DERRIERE LE SUPERMARCHÉ PARADIS DES PRIX, 11 BP 2020 ABIDJAN 11

GERANT: Monsieur SERI OSSO CELESTIN.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-32920 du 20/12/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°29371 du 20/12/2018

Pour Avis

Le CEPICI

